

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Seize du mois de Juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est à la fois réuni en présentiel à la Mairie et à distance par téléconférence, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS EN MAIRIE : M. Jean-Pierre DUPONT – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT PRESENTS PAR VISIOCONFERENCE : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Solaire COCO – Philippe SARABUS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR (excusée) – Marlène BORDELAIS (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI (excusée) – Solange BARBIN (excusée) – M. Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**APPROBATION DU PROJET DE
RÉALISATION DE TRAVAUX
DANS LES ÉCOLES, L'HÔTEL DE
VILLE ET LA CUISINE CENTRALE**

CM-2020-2S-DAF-04

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2019-3S-DAF-18 du 14 mai 2019, portant approbation du projet de réalisation de travaux dans les écoles Saturnin Jasor, George Marcel, Germaine LANTIN et à la crèche de Mangot ;

Vu la délibération n° CM-2019-6S-DAF-71 du 31 octobre 2019, portant approbation du projet de réalisation de travaux sur le supprimeur de Cocoyer ;

Considérant la volonté de poursuivre l'équipement en surpresseurs des bâtiments communaux qui subissent des coupures récurrentes d'eau et pour mettre fin aux grandes difficultés de fonctionnement rencontrées ;

Considérant la nécessité de garantir une distribution continue de l'eau potable au sein des établissements scolaires, de la cuisine centrale et de l'hôtel de ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la réalisation des travaux d'installation de surpresseurs au sein des écoles du Gosier, de la cuisine centrale et de l'hôtel de ville.

Article 2 : D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel comme suit :

DÉPENSES HORS TAXES	Montants
Etudes et travaux	70 000,00 €
- Ecole Maryse Pierre-Justin Borel	10 000,00 €
- Ecole Armand LAZARD	10 000,00 €
- Ecole Aristide Gillot	10 000,00 €
- Ecole Suzanne Rollon	10 000,00 €
- Ecole primaire de Pliane	10 000,00 €
- Cuisine centrale	10 000,00 €
- Hôtel de ville	10 000,00 €

RECETTES	Montants
RÉGION	35 000,00 €
OFFICE DE L'EAU	35 000,00 €
TOTAL RECETTES	70 000,00 €

Article 3 : D'autoriser le maire à solliciter les partenaires financiers en vue de l'obtention de subventions.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

1 8 JUIN 2020

Et publication ou notification
le

1 8 JUIN 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 16 juin 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du projet de réalisation de travaux dans les écoles, l'hôtel de ville et la cuisine centrale

Date de transmission de l'acte : 18/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 18/06/2020

Numéro de l'acte : CM20202SDAF04 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200616-CM20202SDAF04-DE

Date de décision : 16/06/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres